

Une cartographie de l'emploi régional d'après le recensement de la population de 2006

Olivier Marchand, direction des Statistiques démographiques et sociales, Insee

Le nouveau recensement de la population permet de dresser une cartographie des 26 régions françaises du point de vue de leurs caractéristiques d'emploi : de façon très claire, l'Île-de-France d'un côté, la Corse et les quatre départements d'outre-mer de l'autre, se distinguent des autres régions, avant tout du fait du degré de qualification de leurs emplois, très élevé dans le premier cas, faible en moyenne dans le second.

Au sein des régions métropolitaines de province, les différences sont moins accusées. On peut toutefois isoler en leur sein trois groupes de régions : une France tertiaire du Sud-Est (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Paca, Rhône-Alpes) où l'emploi est plutôt qualifié et féminisé, donc plus souvent à temps partiel que dans les autres régions ; une France d'industries traditionnelles du Nord et de l'Est (Nord - Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace), où la population en emploi est fortement salariée, assez jeune mais pas très diplômée ; enfin, une France plus agricole de l'Ouest et du Sud-Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Auvergne) avec un emploi moins jeune et moins qualifié qu'ailleurs. Les sept autres régions, qui entourent en gros l'Île-de-France, forment un dernier groupe aux caractéristiques moins affirmées.

Parmi les 26,1 millions d'actifs ayant un emploi résidant en France en 2006 (25,6 en France métropolitaine et 0,5 dans les départements d'outre-mer - DOM), 46,6 % sont des femmes. En France métropolitaine, les taux de féminisation sont proches dans la très grande majorité des régions : entre 45 % et 47 %. Seules exceptions, l'Île-de-France, où 48,4 % des emplois sont

occupés par des femmes et, à l'autre extrême, la Corse où la féminisation de l'emploi est la plus faible (43,1 %). La Martinique et la Guadeloupe sont les régions françaises où l'emploi est le plus féminisé, on y observe la parité. À l'inverse, dans les autres départements d'outre-mer (Guyane, Réunion), l'emploi est peu féminisé (*carte 1*).

Entre régions, la part des jeunes dans l'emploi est également proche : entre 19 et 23 % des emplois sont occupés par des moins de 30 ans (*carte 2*). Font à nouveau exceptions la Martinique et la Guadeloupe où cette part est inférieure à 15 %, alors que dans les deux autres DOM elle dépasse 22 %, la population y étant particulièrement jeune, notamment en Guyane. Globalement, les jeunes de moins de 30 ans occupent un peu plus d'un cinquième des emplois.

Secteur tertiaire développé en Île-de-France et Paca, mais aussi dans les DOM

En France métropolitaine, les régions Île-de-France et, à un degré moindre, Provence - Alpes - Côte d'Azur sont celles où le secteur tertiaire est le plus développé (*carte 3*). Dans les quatre DOM et en Corse, la part de l'emploi tertiaire est également élevée (de l'ordre de 80 %, pour une moyenne nationale de 75 %). Mais à l'inverse des deux grandes régions métropolitaines, la proportion de cadres ou professions intermédiaires (dénommés ici catégories « qualifiées ») au sein de l'emploi y est très faible, de l'ordre d'un tiers, contre 40 % en moyenne, et plus de 50 % en Île-de-France (*carte 4*). Cela renvoie à la présence importante dans les DOM (comme en Corse) d'employés travaillant dans les secteurs public ou privé, alors qu'en Île-de-France se concentre plutôt le personnel d'encadrement des administrations ou de sièges sociaux. Dans un certain nombre d'autres régions faiblement urbanisées, comme l'Auvergne, la Bourgogne, Champagne-Ardenne ou la Basse-Normandie, la tertiarisation de l'emploi est encore limitée (moins de 70 %), et la part de cadres et

INSEE
PREMIERE

professions intermédiaires assez faible (de l'ordre d'un tiers). Mis à part la Corse et les DOM, emplois qualifiés et secteur tertiaire développé vont donc souvent de pair.

Les régions où la part de cadres ou de professions intermédiaires est élevée sont très souvent celles où la part des actifs en emploi qui ont obtenu au moins le baccalauréat l'est aussi : c'est le cas bien sûr de l'Île-de-France, mais également des régions du Sud-Est : Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon (carte 5). À l'inverse, dans les DOM, en Bourgogne, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie et Poitou-Charentes, le niveau de formation est en moyenne plus faible, et la part de cadres ou de professions intermédiaires également.

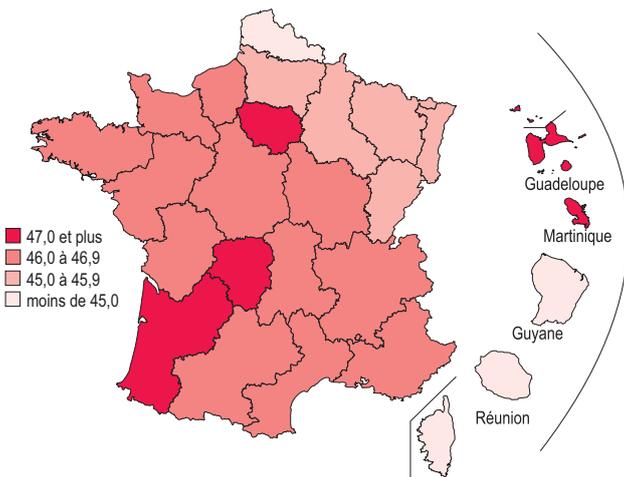
Travail à temps partiel dans l'Ouest et le Sud-Est, contrats temporaires dans les DOM

L'emploi salarié représente en moyenne 89 % de l'emploi total, mais plus de neuf emplois sur dix dans la partie nord du pays : Nord - Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Île-de-France, Haute-Normandie et Picardie (carte 6). Dans ces régions, le poids de l'agriculture est, de fait, très faible. À l'opposé, l'emploi non salarié (15 % ou plus) en Guyane et Guadeloupe ainsi qu'en Auvergne, Limousin et dans le midi (Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), régions où l'agriculture, l'artisanat et le commerce occupent encore une place significative.

La part des contrats à temps partiel ou temporaires s'est beaucoup développée au cours des dernières décennies : les premiers représentent en 2006 près de 18 % de l'emploi salarié, les seconds plus de 15 % (cartes 7 et 8).

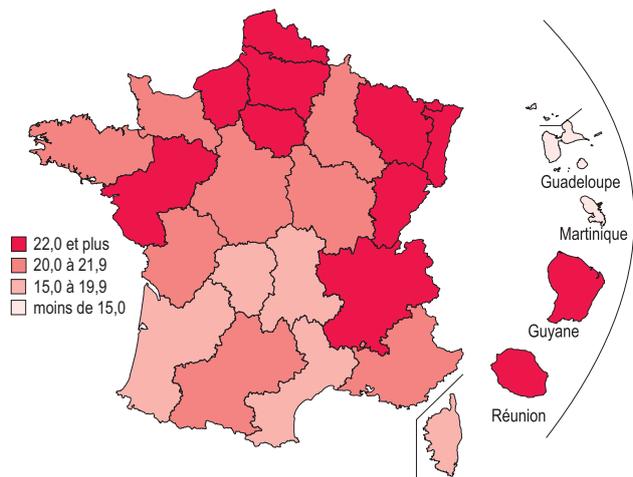
Pour ce qui est de l'emploi à temps partiel, la Guyane, la Corse et l'Île-de-France, avec des taux inférieurs à 15 %, contrastent fortement avec les régions Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire, où plus d'un salarié sur cinq ne travaille pas à temps plein. De même, la pratique des contrats à durée limitée est beaucoup moins répandue en Île-de-France, Alsace et Corse (moins de 14 % des contrats) que dans les DOM : de 18 % des contrats à durée limitée en Guadeloupe jusqu'à 24 % dans l'île de la Réunion. Pour les départements ultramarins, l'importance des

① Part des femmes dans l'emploi (en %)



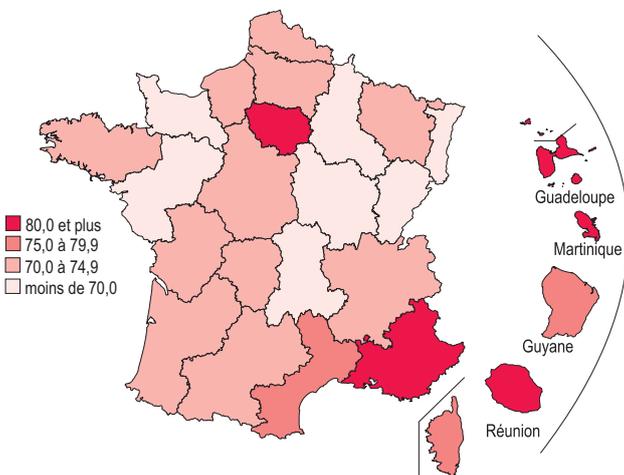
Source : recensement de la population 2006.

② Part des moins de 30 ans dans l'emploi (en %)



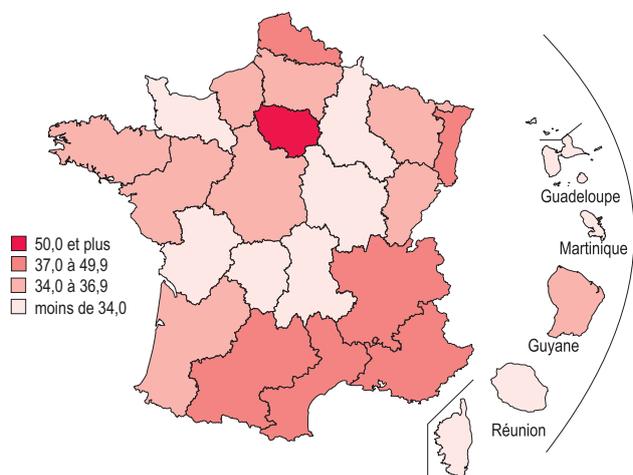
Source : recensement de la population 2006.

③ Part du secteur tertiaire dans l'emploi (en %)



Source : recensement de la population 2006.

④ Part des cadres et professions intermédiaires dans l'emploi (en %)



Source : recensement de la population 2006.

emplois aidés dans le cadre des politiques publiques d'emploi peut expliquer en partie cette part élevée d'emplois temporaires.

Six groupes de régions

L'analyse descriptive qui précède a permis de dégager un certain nombre de proximités ou de distances entre régions que l'on a souhaité confirmer à l'aide de techniques de classification automatique (*encadré et carte 9*).

Premier constat, certaines régions comme l'Île-de-France d'un côté, les DOM ou la Corse de l'autre, ressortent de façon très spécifique. Dans leur analyse de la formation et de l'emploi des jeunes dans les régions françaises, M. Befly, E. Leprévost et D. Martinelli obtenaient déjà ce type de résultats, mais à partir d'indicateurs

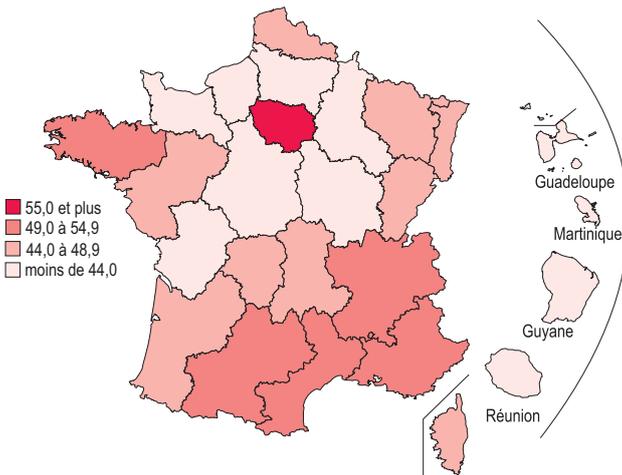
quelque peu différents de ceux retenus ici (*voir bibliographie*). Du fait de la très grande spécificité des quatre DOM, une nouvelle classification a été réalisée sur les seules régions métropolitaines. Cela a permis de dégager six régions ou groupes de régions, parmi lesquels la Corse apparaît de façon isolée. Elle sera néanmoins décrite en la rapprochant des quatre départements d'outre-mer.

L'Île-de-France, tout d'abord, se singularise avec des proportions de professions intermédiaires et surtout de cadres, de diplômés et de personnes travaillant dans le secteur tertiaire, très supérieures à ce que l'on constate dans les autres régions. Deuxième groupe, très particulier, celui formé par la **Corse**, à laquelle on a donc choisi de rattacher les **quatre départements d'outre-mer**. Principaux points

communs à ces régions : la proportion peu élevée de titulaires d'emplois qualifiés, l'importance du secteur tertiaire au détriment de l'industrie, ainsi que la relative faiblesse du salariat ; par ailleurs, la part des salariés travaillant sur des contrats à temps partiel est relativement basse (sauf à la Réunion), tout comme la part des contrats à durée indéterminée (Corse exceptée).

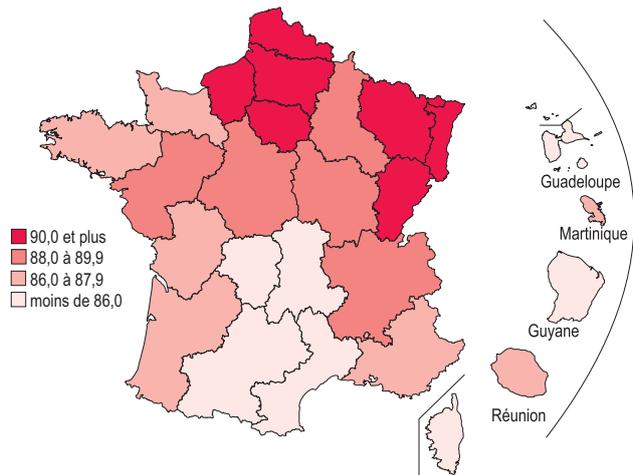
Parmi les autres régions métropolitaines, se distinguent en premier lieu les régions du **Sud-Est** : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Paca et Rhône-Alpes. Dans ces régions, l'emploi est plutôt féminisé et qualifié, la majorité des personnes en emploi sont titulaires d'au moins le baccalauréat et les salariés travaillent plus souvent à temps partiel que dans les autres régions.

⑤ Part dans l'emploi des diplômés ayant au moins le bac (en %)



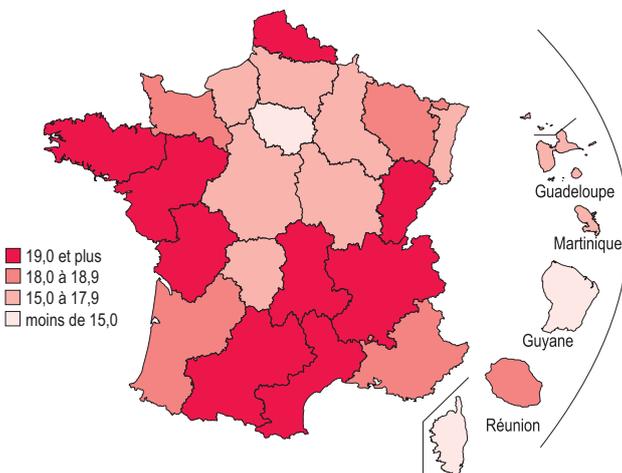
Source : recensement de la population 2006.

⑥ Part des salariés dans l'emploi (en %)



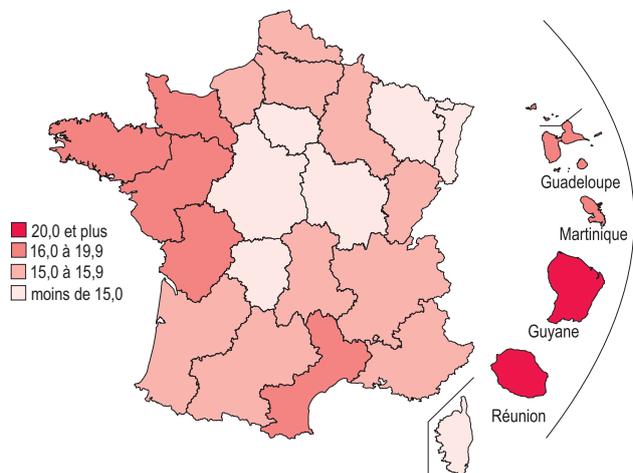
Source : recensement de la population 2006.

⑦ Part des temps partiels dans l'emploi salarié (en %)



Source : recensement de la population 2006.

⑧ Part des salariés sous contrat temporaire dans l'emploi salarié (en %)



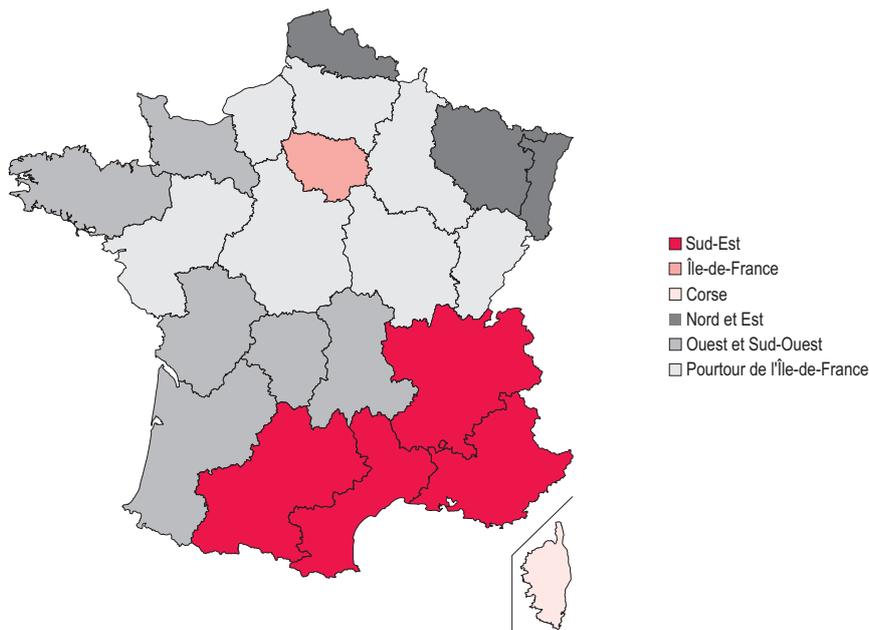
Source : recensement de la population 2006.

Une typologie sur les structures d'emploi

Une classification ascendante hiérarchique utilisant comme stratégie d'agrégation la méthode de WARD a été appliquée aux 26 régions, puis aux 22 régions métropolitaines. L'objectif était de sélectionner des groupes de régions bien distincts entre eux et tels que l'hétérogénéité en leur sein soit la plus faible possible. Ces classifications ont été réalisées à partir des huit variables présentées dans les cartes 1 à 8 :

- taux de féminisation ;
- part des jeunes de moins de 30 ans ;
- poids de l'emploi tertiaire ;
- part des cadres et professions intermédiaires ;
- part des diplômés ayant au moins le baccalauréat ;
- taux de salariat ;
- part des salariés à temps partiel parmi les salariés ;
- part des salariés sous contrat temporaire parmi les salariés.

⑨ Six groupes de régions



Une première classification a été réalisée sur les 26 régions françaises, mettant bien en lumière la spécificité des quatre départements d'outre-mer. Une seconde classification portant sur les seules 22 régions métropolitaines a donc été effectuée : six groupes de régions s'en dégagent, illustrés par la carte ci-dessus.

Même s'il est plus difficile d'isoler des groupes aussi homogènes que les précédents parmi les régions restantes, on peut mettre en évidence trois autres entités : une France du **Nord** et de l'**Est** avec les régions de tradition industrielle du Nord - Pas-de-Calais, de la Lorraine, de la Bretagne, de la Normandie, de la Picardie, de la Haute-Normandie et du Centre, les particularités en matière d'emploi sont beaucoup moins nettes.

Dans la France de l'**Ouest** et du **Sud-Ouest**, les régions sont plus agricoles (Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Auvergne). L'emploi y est relativement plus féminisé, la proportion de jeunes y est inférieure à la moyenne nationale, ainsi que la part de travailleurs qualifiés et de salariés des secteurs tertiaires.

Enfin, dans les **sept autres régions** formant une grande couronne autour de l'Île-de-France (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Pays de la Loire, Picardie, Haute-Normandie et Centre), les particularités en matière d'emploi sont beaucoup moins nettes.

Sources

Les résultats présentés ici pour l'année 2006 proviennent du recensement de la population, cumulé des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2004 à 2008 en métropole et dans les DOM ; elles décrivent une situation moyenne au début 2006.

Définitions

La population active ayant un emploi au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent travailler, c'est-à-dire être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré... ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Bibliographie

Marchand O., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Les taux d'emploi vont de 56,9 % en Languedoc-Roussillon à 66,8 % dans les Pays de la Loire », *Insee Première* n° 1117, janvier 2007.

Beffy M., Leprévost, E., Martinelli D., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

Fiche conseil thématique « Activité-Emploi-Chômage », disponible sur le site Insee.fr à la rubrique « Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement ».

Insee, « La France et ses régions », *Insee Références*, septembre 2006.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

Tél. : 03 22 97 31 70

Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

Gilles Rotman

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : S. Laterza

Impression : Jouve

Code Sage IP101280

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2010



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES